

## **Communiqué de Presse CFDT - Technip France**

### **Thierry Pilenko doit renoncer à « ses » 4 millions de prime de départ**

**Thierry Pilenko quittera le groupe parapétrolier TechnipFMC le 1er mai prochain avec des primes d'un montant total de 14 millions d'euros. TechnipFMC a perdu 1,9 milliard de dollars l'an passé. L'action a perdu 50% de sa valeur en deux ans depuis la fusion en janvier 2017.**

L'actuel Executive Chairman de TechnipFMC, Thierry Pilenko, partira le 1er mai prochain pour laisser tous les pouvoirs à l'ancien patron de FMC Technologies, l'américain Doug Pferdehirt dont la rémunération, la plus haute du CAC 40 (11 millions euros en 2017) avait déjà fait scandale, poussant les représentants des salariés à s'en indigner par une déclaration lors de l'AG de 2018.

Artisan du mariage avec FMC en 2017, l'ancien PDG de Technip quittera ses fonctions sur une perte nette de 1,9 milliard de dollars en 2018, la première plongée dans le rouge du Groupe depuis 2002. Depuis la fusion, le cours du titre du Groupe a perdu 50% de sa valeur. Plus grave encore, les salariés français souffrent. Trois suicides et une tentative de suicide sont survenus chez TechnipFMC à Paris entre 2015 et 2017, dont deux sont reconnus Accidents du Travail. Malgré des alertes incessantes encore ces derniers mois, la direction de Technip France refuse de prendre des mesures de prévention des Risques Psychosociaux. **De ce fait, les représentants du personnel ont été contraint d'assigner Technip France. Un jugement est attendu le 2 avril prochain.**

Malgré cela, **le rapport annuel de TechnipFMC** publié le 15 mars 2019 en Grande-Bretagne où le Groupe a désormais son siège social indique que Thierry Pilenko percevra une indemnité de départ d'un montant de 1,98 millions d'euros (un an rémunération) et 1,98 millions d'euros supplémentaires au titre d'une clause de non-concurrence, **soit près de 4 millions d'euros !**

Et cela sans compter que Thierry Pilenko est déjà très très bien payé. A sa rémunération annuelle de 1,98 millions d'euros (fixe + bonus) s'ajoutent les 458.503 actions gratuites qui lui ont été attribuées entre 2015 et 2017. Au cours actuel de la bourse (20,8 euros), **ces actions représentent 9,5 millions d'euros...**

Cette décision totalement scandaleuse va jusqu'à émouvoir le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, qui a dénoncé « *une prime à l'échec* » jugée « *totalement inacceptable* » et le Ministre Bruno Le Maire qui *a déclaré que* « *personne ne peut comprendre ce genre de comportement* ».

Mais ... le Président du Medef et le Ministre de l'Economie et des Finances semblent ... malheureusement impuissants bien que TechnipFMC soit côté au CAC40 et que l'Etat actionnaire historique du Groupe, soit représenté par deux administrateurs. Ses représentants devaient être un peu distraits lors des discussions sur la rémunération des dirigeants.

### **Une pétition est en ligne sur [Change.org](https://www.change.org) pour demander à Thierry Pilenko de renoncer à « ses » 4 millions d'euros de prime de départ**

*Cette pétition sera adressée à Thierry Pilenko et à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de TechnipFMC pour l'Assemblée Générale Ordinaire du Groupe qui se tiendra, à Londres, le 1 mai 2019, jour de la fête du travail (!).*